



IDEA LYON

INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

**TAXE
D'APPRENTISSAGE
2025**

S'ENGAGER AUJOURD'HUI AU SERVICE DE
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE DEMAIN



UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

FACULTÉ DE **DROIT**

TAXE D'APPRENTISSAGE

À quoi sert votre contribution ?

EN NOUS VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE, VOUS CONTRIBUEZ À :

- Acquérir des biens d'équipements pédagogiques et professionnels
- Enrichir la bibliothèque de l'IDEA de nouveaux ouvrages et abonnements
- Promouvoir nos formations à destination des étudiants et des entreprises
- Favoriser les occasions de rencontre entre étudiants et professionnels (Masterclass ; conférences thématiques ; JOB FAIR de l'IDEA)

INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS :

- Accueil de stagiaires et d'alternants
- Recrutement de jeunes diplômés
- Formation continue
- Formations à distance
- Diffusion gratuite des offres de stages et des offres d'emplois
- Événements et manifestations tout au long de l'année (colloques, conférences...)
- Participation et organisation de journées métiers



Mieux comprendre la taxe d'apprentissage

L'IDEA est habilité à recevoir 100% de votre barème : formations de niveau RNCP I et II (Bac + 3 et au-delà).

Code UAI : 0692202U

Précisez parmi nos formations éligibles le diplôme pour lequel vous souhaitez effectuer votre versement :

- Master Contrats construction propriétés publiques
- Master Contrats distribution concurrence
- Master Droit bancaire et financier
- Master Droit de la protection sociale
- Master Droit des affaires approfondi
- Master Droit des affaires et fiscalité - DJCE
- Master Droit et Ingénierie financière
- Master Droit public des affaires
- Master Fusions-Acquisitions
- Master Restructuration juridique et financière de l'entreprise (accrédité ALED)

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Pour l'année 2025, une nouvelle méthode de collecte de la taxe d'apprentissage est mise en place.

A partir du 26 mai 2025, vous affectez votre Solde de la Taxe d'Apprentissage aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTéA, développée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>

La plateforme vous permettra de :

- Choisir grâce à un moteur de recherche les établissements et/ou formations à soutenir
- Suivre les versements réalisés aux établissements

Les fonds non fléchés deviendront des fonds libres et seront réattribués aux établissements selon des critères non définis à ce jour.



Comment flécher votre solde à l'IDEA ?

1. Munissez-vous de vos identifiants, via Net-Entreprise, pour accéder à la plateforme SOLTéA. l'entreprise crée son compte à l'aide de son numéro Siret.
2. Choisissez d'attribuer tout ou partie de votre solde TA aux formations de l'IDEA (UAI : 0692202U) **à partir du 26 mai**.
3. Répartissez le montant de votre solde TA en pourcentage
4. Informez-nous à l'adresse idea@univ-lyon3.fr

Calendrier de versement du solde de la taxe d'apprentissage

1^{ÈRE} PÉRIODE DE RÉPARTITION

- **26 mai 2025** : Début de la 1^{ère} période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs
- **27 juin 2025** : Clôture de la 1^{ère} période de répartition

2^{ÈME} PÉRIODE DE RÉPARTITION

- **14 juillet 2025** : Début de la 2^{ème} période de répartition
- **24 octobre 2025** : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA





IDEA LYON
INSTITUT DE DROIT ET D'ÉCONOMIE DES AFFAIRES

IDEA.UNIV-LYON3.FR